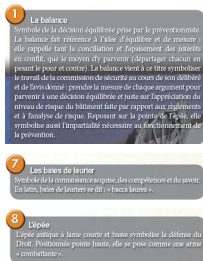


Brevets de prévention

Objectifs :

- Valoriser l'emploi dans le domaine de la prévention.
- Récompenser le personnel ayant obtenu un diplôme difficile.
- Identifier les sapeurs-pompiers militaires et les marins-pompiers militaires, pompiers professionnels et volontaires ainsi que les militaires des trois armées et la gendarmerie nationale effectuant des missions dans le domaine de la prévention incendie.
- Reconnaître la technicité de cette mission.
- Susciter l'intérêt.
- Pour la 1ère fois, valider un insigne commun homologué par le ministère de la Défense et le ministère de l'Intérieur.
- Reverser 100 % des bénéfices aux œuvres sociales de l'ADOSSPP et de l'ODP.

Contenu :



Les brevets de prévention sont attribués aux personnes titulaires de l'un des trois niveaux de formation de la mission de prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements, quelques soient leurs statuts.

Auteur : Commandant Chris CHISLARD, Chef du service industrie, SDIS 76 (en poste à la BSPP/ENSOSP au moment de l'écriture de cette plaquette)

Partenaires :